

Image not found or type unknown



Divorce au Portugal pour remariage

Par **magmagou**, le **20/04/2016** à **15:50**

Bonjour,
Je suis Française, je me suis mariée en 2001 en France avec un Portugais. Nous avons déclaré celui ci au Portugal tout de suite après notre mariage français. Je suis divorcée de Monsieur depuis Mai 2014. J'aimerais connaître les démarches à suivre pour permettre mon divorce au Portugal.
Merci à l'avance de vos réponses.
Cordialement.

Par **morobar**, le **20/04/2016** à **16:09**

Bjr,
Direction le consulat du Portugal, il y a plein de portugais spécialistes du droit portugais, alors qu'ici on n'évoque que le droit français.